

NOTE D'INFORMATION

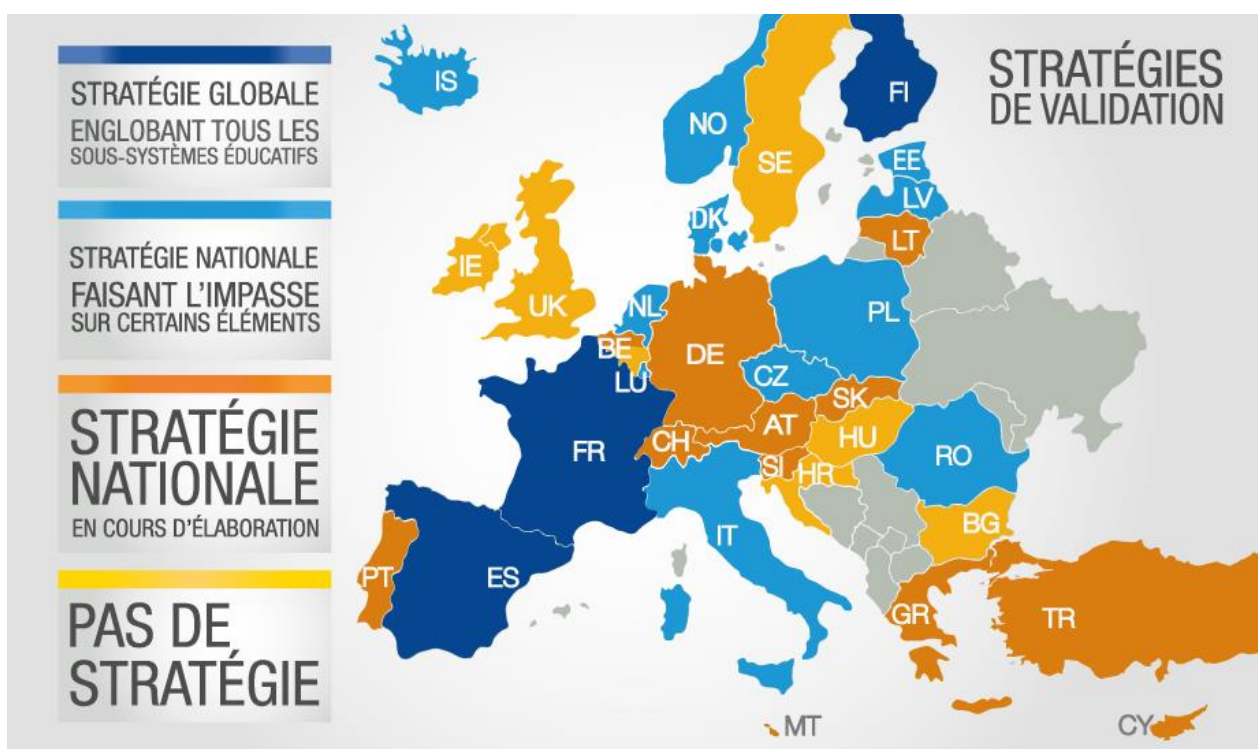
Le défi de la validation: l'Europe en passe de reconnaître toutes les formes d'apprentissage?

L'inventaire européen de l'apprentissage non formel et informel offre une source incomparable d'informations détaillées sur l'évolution de la validation des acquis dans l'ensemble de l'Europe⁽¹⁾. Il montre que, malgré la complexité de la tâche, les stratégies et la législation en matière de validation progressent lentement mais sûrement. Pour autant, de nombreux aspects restent à améliorer, en particulier la fiabilité des informations sur le recours aux dispositifs de validation et sur leur utilisation.

La cinquième mise à jour de cet inventaire comprend un dossier de plus d'un millier de pages, présentant une vue d'ensemble de la validation dans 33 pays européens⁽²⁾, assorti d'exemples de bonnes pratiques et d'une analyse thématique des questions liées à la poursuite du développement et de la mise en œuvre de la validation.

Résultats de l'inventaire

La recommandation du Conseil de 2012, qui fixe à 2018 l'échéance pour la mise en place de dispositifs nationaux de validation et mentionne explicitement l'inventaire européen, marque la volonté politique des États membres de l'UE d'avancer sur la voie de la validation et devrait influencer fortement sur les modes de structuration et d'utilisation des systèmes nationaux. Dans cette recommandation, les États membres sont convenus de mettre en place des dispositifs de validation de l'apprentissage non formel et informel permettant aux citoyens de valider les savoirs, aptitudes et compétences acquis hors du système formel et d'obtenir une certification, complète ou partielle, basée sur la validation des acquis non formels et informels.



⁽¹⁾ Recommandation du Conseil du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et formel, *Journal officiel de l'Union européenne*, C 398, p. 1.

⁽²⁾ Les 28 États membres de l'UE, les pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) et un pays candidat: la Turquie.

Il ressort de cet inventaire une mobilisation politique croissante pour établir des stratégies nationales de validation globales, le nombre de pays engagés sur cette voie étant passé de cinq à 13 depuis 2010. Parmi ces pays, seules la Finlande, la France et l'Espagne ont mis en place une stratégie d'ensemble englobant tous les sous-systèmes éducatifs (enseignement professionnel [EFP], enseignement général et enseignement supérieur).

Les cadres juridiques offrent aux utilisateurs divers avantages, tels que des dispositifs stables sur les droits et responsabilités, une plus grande clarté sur les procédures et les recours, ainsi que des règles régissant la proportion des crédits pouvant être obtenus par la validation. Trois pays (France, Malte et Turquie) ont opté pour un cadre juridique unique. Dans d'autres pays, la validation est régie par des cadres juridiques relatifs à d'autres initiatives. En Islande, par exemple, elle est régie par le cadre juridique applicable à l'éducation des adultes; en Irlande et en Hongrie, elle relève de la législation sur l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes. L'Autriche, la Bulgarie, le Danemark, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, l'Espagne et la Slovaquie comptent parmi les pays dotés de cadres juridiques multiples régissant différents secteurs.

Dans certains cas, les systèmes dépourvus de législation sur la validation sont plus réactifs aux changements sur le marché du travail – argument depuis longtemps avancé par le Royaume-Uni –, notamment par rapport aux pays dotés de cadres multiples. Toutefois, seuls sept systèmes nationaux couverts par l'inventaire sont totalement dépourvus de cadre juridique régissant la validation (Croatie, Chypre, Grèce, Lituanie, Angleterre, pays de Galles et Écosse) – et un tel cadre est en cours d'élaboration dans certains d'entre eux (dont les systèmes croate et grec).

La fragmentation des pratiques de validation explique en partie pourquoi le recours aux dispositifs de validation et leur utilisation au sein de chaque pays ne sont pas encore bien compris. Pour mettre à jour l'inventaire, le Cedefop a recherché des informations sur le nombre annuel de candidats à la validation et sur les résultats. Les données disponibles suggèrent que, dans la plupart des pays, la demande de validation va croissant. Font exception les pays dotés de longue date de systèmes de validation, tels la France et les Pays-Bas, où la demande semble s'être stabilisée. Cela étant, les données disponibles ne sont en général pas à la hauteur de la tâche. Dans plusieurs pays – Autriche, Croatie, Hongrie, Irlande, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, Suède et les quatre systèmes du Royaume-Uni – ces données ne permettent pas une estimation fiable du nombre de candidats. La plupart des autres pays (exception faite de la France) ne publient pas de données sur les certifications obtenues via la validation de l'apprentissage non formel ou informel, ni sur leur proportion par rapport à l'ensemble des certifications délivrées.

C'est encore dans l'EFP que se concentrent les dispositifs de validation, les autres sous-secteurs accusant du retard. Cependant, l'inventaire révèle que les individus

sont désormais beaucoup plus nombreux à bénéficier aussi de la validation dans l'enseignement supérieur et le secteur associatif. Grâce aux dispositifs de validation, les établissements d'enseignement supérieur un peu partout en Europe octroient de plus en plus de dispenses de crédits – à savoir, des dérogations aux conditions formelles. Ils devraient être encouragés à faire encore plus d'efforts pour ouvrir leurs programmes à tous les apprenants.

À cet égard, il importe de relier la validation aux systèmes de crédits et aux certifications modularisées. Or, ceux-ci ne sont pas solidement instaurés dans tous les pays et secteurs. ECVET, le système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFP, n'est pas encore en place. Le système national de crédits norvégien ne l'est que depuis août 2013; à ce jour, nous disposons de peu d'informations sur les liens entre validation et crédits. L'absence d'un système de crédits n'implique pas nécessairement l'impossibilité d'utiliser la validation pour raccourcir la durée des programmes, comme le montrent les cas de l'Autriche et de la République tchèque. Dans le secteur de l'enseignement supérieur, environ la moitié des pays couverts par l'inventaire ont établi des liens entre validation et crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits). Certains pays ont fixé un plafond pour le nombre de crédits pouvant être obtenus via la validation (15 % du total des points de crédits ECTS en Espagne, un sixième au Liechtenstein et 30 % en Lettonie), tandis que la Finlande ne fixe aucun plafond. En Estonie, la seule réserve est que la validation ne peut dispenser du mémoire ou de l'examen final. En Angleterre, au pays de Galles et en Irlande du Nord, le cahier des charges et les lignes directrices du cadre des certifications de l'enseignement supérieur (FHEQ) autorisent les établissements à fixer des limites à la proportion de crédits pouvant être obtenus via la validation des acquis.

Dans l'inventaire 2010, les individus faiblement qualifiés étaient le principal groupe cible des initiatives de validation dans l'UE. Ce constat est corroboré par la mise à jour de 2014. Dans certains pays, comme la France et la Norvège, la validation de l'apprentissage non formel et informel est essentiellement promue comme un droit individuel. En France, elle est ouverte à tout individu qui satisfait aux critères de demande (trois années d'expérience pertinente), mais sont considérés comme groupes prioritaires les chômeurs et les individus faiblement qualifiés; ceux-ci sont les principaux utilisateurs de cette procédure (52 % en 2012), tandis que les chômeurs ne représentent que 30 %.

En revanche, dans des pays tels que la Belgique (Flandre) et la Lettonie, le système de validation dans son ensemble s'adresse en priorité aux individus considérés comme en ayant le plus besoin. Dans d'autres pays, dont l'Irlande, on observe une évolution des initiatives de validation, qui ciblent de plus en plus les individus faiblement qualifiés et les chômeurs.

En période de fort taux de chômage et de budgets publics resserrés, il est logique que les initiatives de validation ciblent en priorité ceux qui en ont le plus besoin.

Les pays doivent désormais se préoccuper davantage de la manière dont les publics cibles utilisent les possibilités offertes.

Défis

La volonté politique de mettre en place des dispositifs de validation est indéniable, et beaucoup a déjà été fait. Alors que les États membres se rapprochent de l'échéance de 2018, l'inventaire 2014 met aussi en lumière les défis que les pays doivent relever.

Coordination entre les sous-systèmes et secteurs: la plupart des dispositifs de validation actuellement en place relèvent de divers projets, initiatives et procédures. Or, la coexistence de différents dispositifs pour différents sous-systèmes éducatifs, secteurs d'activité ou régions complique la mise au point d'un système national intégré de validation de l'apprentissage non formel et informel, comme le relève explicitement la recommandation de 2012 (les États membres devraient «promouvoir la coordination concernant les modalités de validation entre les acteurs des secteurs de l'enseignement, de la formation, de l'emploi et de la jeunesse, ainsi qu'entre ceux des autres domaines d'action concernés»).

À cette fin, les pays devraient assigner clairement les responsabilités et associer tous les acteurs aux phases appropriées. En fait, la plupart des pays couverts par l'inventaire 2014 déclarent avoir clairement assigné les responsabilités en matière de validation. Celles-ci incombent habituellement aux ministères de l'éducation ou de l'emploi, bien que plusieurs autres ministères puissent aussi être concernés. L'inventaire montre aussi un intérêt accru de la part des divers acteurs: partenaires sociaux, organismes privés ou associatifs et services publics de l'emploi participent de plus en plus à diverses phases du processus. Dans certains pays, parmi lesquels la Finlande, les Pays-Bas et la Suisse, les partenaires sociaux participent aux procédures de validation (par exemple aux commissions d'évaluation); dans d'autres, telles l'Autriche, la Turquie, l'Irlande et la Slovaquie, les partenaires sociaux prennent part à l'élaboration des stratégies nationales de validation⁽³⁾. Dans certains pays, le secteur privé et les partenaires sociaux jouent un rôle clé tant dans le développement des référentiels de validation que dans les procédures d'évaluation. Dans d'autres, le secteur privé est également associé à l'élaboration des démarches sectorielles de validation. En Suède, par exemple, les entreprises peuvent aussi engager une démarche de validation complète en coopération avec des établissements éducatifs privés, sous réserve qu'elles respectent les critères de qualité et les lignes directrices nationaux. En

⁽³⁾ Pour une analyse de la manière dont la validation est utilisée dans les entreprises aux fins de gestion des ressources humaines et d'évolution de carrière, voir: Cedefop (2014). *Use of validation by enterprises for human resource and career development purposes.*

http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/3065_en.pdf

Suisse, certains projets de validation, comme le diplôme de Leadership et Management délivré par la *Swiss Managers Association*, ont été développés par des associations professionnelles. Toutefois, certains pays font état d'un manque d'intérêt de la part du secteur privé (Irlande, Bulgarie, Estonie et Hongrie).

Acceptation par la société et le marché du travail: l'inventaire n'aborde pas explicitement la question de savoir si les citoyens et le monde du travail considèrent les certifications obtenues via les pratiques de validation comme équivalentes à celles obtenues par la voie éducative formelle. Cependant, il montre bel et bien que certains pays n'appliquent pas les mêmes normes à la validation. Les types de certifications délivrées aux bénéficiaires de la validation peuvent différer des certifications délivrées par les autorités de l'éducation et de la formation. Ces différences n'encouragent pas la parité d'estime entre les certifications obtenues via la validation et celles obtenues par des voies formelles, alors même que cette parité est l'un des principes sous-jacents à la validation.

Aspects financiers: le plus souvent, les dispositifs de validation sont mis en place sans ressources supplémentaires; les établissements sont censés couvrir ce coût à partir des budgets existants. Il est de ce fait difficile d'évaluer précisément les ressources affectées à la validation.

Le coût et le degré de bureaucratie attachés à la validation risquent de compromettre la poursuite de la mise en œuvre, en particulier s'agissant des PME.

Les modèles de financement actuels pourraient avoir un effet dissuasif sur la validation. L'octroi de dispenses d'exigences formelles sur la base de la validation raccourcit la durée de la formation formelle. Dès lors, pour les établissements éducatifs dont les dotations sont allouées en fonction du nombre d'apprenants à une date donnée, la validation peut se traduire par une diminution des financements.

Collecte de données: la validation peut intervenir dans le secteur éducatif formel, sur le marché du travail ou dans le secteur associatif. Le recueil de données sur les utilisateurs de la validation de l'apprentissage non formel et informel est donc particulièrement ardu. Les données collectées par divers organismes sont rarement agrégées et publiées et ne sont pas analysées au niveau national. Cette indigence des données limite les possibilités d'évaluation et de suivi des activités de validation – une préoccupation déjà soulevée dans l'inventaire 2010.

Dès lors, beaucoup reste à faire pour instaurer des systèmes de collecte de données qui rendent fiablement compte du recours aux démarches de validation. Des données plus robustes sur les besoins de validation et les utilisateurs permettraient aussi aux autorités de démontrer aux citoyens, aux entreprises et aux établissements que la validation est en fait un moyen rentable d'acquérir des certifications.

Qualité: aucun des pays couverts par la dernière mise à jour de l'inventaire n'a établi de cadre d'assurance qualité exclusivement applicable à la validation. Dans certains cas, les dispositifs de ce type échoient à l'organisme ou à l'établissement certificateur. Dans d'autres, la validation relève de systèmes d'assurance qualité génériques pour l'éducation et la formation formelles, ou uniquement pour certains sous-secteurs de l'éducation. À ce jour, rares sont les pays qui ont établi des codes ou des lignes directrices relatifs à la qualité pour la validation, et on en sait peu sur la capacité réelle des systèmes et procédures d'assurance qualité à garantir des évaluations fiables, valides et crédibles. Le temps est venu d'approfondir cette question.

Groupes cibles et sensibilisation de la société: dans la plupart des pays, les citoyens ne sont pas suffisamment informés de l'existence d'un système de validation, bien qu'ils puissent à titre individuel avoir connaissance de dispositifs de validation particuliers. Les pays où les citoyens sont le moins sensibilisés sont la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Roumanie et la Slovaquie, et celui où ils le sont le plus est la Finlande. Cela peut être dû au fait que le développement de la validation est encore très récent (Italie, Slovaquie), mais aussi au manque d'actions d'information (Roumanie, Hongrie). Pour prendre en charge les groupes défavorisés, les actions de proximité/sensibilisation et d'orientation sont essentielles. Le plus souvent, les individus défavorisés ne sont pas conscients des avantages potentiels de la validation pour leur développement personnel et professionnel et ils ont besoin d'être convaincus de son utilité. Ceux qui sont le plus susceptibles de retirer des bénéfices de la validation, comme les migrantes, sont souvent les moins informés des possibilités offertes et les moins à même d'y accéder. D'où la nécessité d'améliorer le conseil. Des services d'orientation sont indispensables pour aider les individus à se repérer dans le système, tandis que les acteurs nationaux, régionaux et sectoriels devraient concevoir des dispositifs de validation qui tiennent compte des besoins des divers publics cibles.

Personnel: il convient d'approfondir le débat sur les savoirs et compétences spécifiques exigés des professionnels de la validation, en particulier des évaluateurs. L'accent est généralement mis sur l'expérience (Belgique [Flandre et Wallonie], Bulgarie, Chypre, République tchèque, Finlande, France, Grèce, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Slovaquie, Espagne, Turquie). Quelques pays exigent (aussi) une formation (Belgique [Flandre, secteur du marché du travail], Bulgarie, Chypre, République tchèque, Finlande, Grèce, Islande, Italie, Pologne, Slovaquie, Espagne, Suisse) et un nombre encore plus restreint (Malte) un diplôme spécifique. Or, un diplôme serait utile pour les professionnels de la validation. L'évaluation de l'enseignement formel diffère à maints égards de l'évaluation des savoirs et compétences acquis hors du système éducatif par des individus dont le profil se démarque habituellement de celui de l'apprenant traditionnel.

Actions futures

Sur la base de l'information recueillie dans l'inventaire, le Cedefop, en collaboration avec la Commission européenne et en concertation avec les acteurs concernés, s'emploie actuellement à mettre à jour les lignes directrices européennes pour la validation de l'apprentissage non formel et informel. Ces lignes directrices, qui tiennent compte des principes énoncés dans la recommandation et des éclairages fournis par l'inventaire, ont pour objet d'aider les décideurs politiques à concevoir les dispositifs de validation les plus utiles possible pour les citoyens et le marché du travail. À cela s'ajoute un ensemble d'activités d'apprentissage entre pairs organisées pour que les pays mutualisent leurs connaissances sur des aspects spécifiques, tels que la description et l'utilisation des acquis d'apprentissage aux fins de validation.

Les activités en cours pour élaborer et mettre en œuvre des CNC, systématiquement cartographiées et analysées par le Cedefop⁽⁴⁾, fournissent aux parties prenantes une occasion idéale d'engager un débat d'envergure sur la valeur de toutes les expériences d'apprentissage pour le marché du travail, ainsi que sur leur utilisation potentielle par les citoyens pour acquérir des qualifications formelles. Les liens entre CNC et validation ne sont pas encore aussi affirmés qu'ils pourraient l'être. Néanmoins, en définissant des normes équivalentes pour toutes les formes d'apprentissage, indépendamment du mode d'acquisition, l'adoption et le développement d'une approche des certifications fondée sur les acquis de l'éducation et de la formation devraient améliorer considérablement l'image de l'apprentissage non formel et informel sur le marché du travail et dans la société.



CEDEFOP

Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

Note d'information – 9092 FR

Cat. No: TI-BB-14-006-FR-N

ISBN 978-92-896-1535-8, doi: 10.2801/64248

Copyright © Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), 2014

Tous droits réservés.

Les notes d'information sont publiées en allemand, anglais, espagnol, français, grec, italien, polonais et portugais, ainsi que dans la langue du pays assurant la Présidence de l'UE. Pour les recevoir régulièrement, envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante:

briefingnotes@cedefop.europa.eu

D'autres notes d'information et publications du Cedefop sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.cedefop.europa.eu/EN/publications.aspx>

PO Box 22427, 551 02 Thessalonique, Grèce

Europe 123, Thessalonique, Grèce

Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020

Courriel: info@cedefop.europa.eu

visit our portal www.cedefop.europa.eu

⁽⁴⁾ Rapports annuels: *Analysis and overview of NQF developments in European countries* [Analyse et bilan des progrès réalisés dans la mise en place des CNC dans les pays européens]. <http://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources>